



SwissRespect
www.swissrespect.ch

Importation de vin : et la réciprocité ?

Les mesures mises en consultation par l'Administration Fédérale des Douanes (AFD), sous la responsabilité de Mme Eveline Widmer-Schlumpf, prévoient de faire passer de 2 à 20 litres la quantité de boissons alcooliques fermentées (jusqu'à 18%) qu'une personne peut librement importer en Suisse. Ceci par souci de simplification administrative, suite à l'introduction d'un système de taxation électronique.

De toute évidence, cette nouvelle norme favorisera le tourisme d'achat frontalier et le marché gris. SwissRespect s'insurge donc contre cette atteinte à l'économie viticole suisse, qui doit déjà faire face à une vive concurrence des vins étrangers importés (170 millions de litres, selon la convention avec l'UE), ainsi qu'au franc fort.

Surtout, cette mesure unilatérale serait mise en place sans exigence de réciprocité de la part des pays viticoles voisins. SwissRespect déplore que notre gouvernement agisse une fois de plus dans la précipitation, en catimini, sans une sérieuse analyse de la situation et sans vision économique.

Il est choquant que ni l'Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS), ni la Fédération suisse des vigneronnes (FSV), ni les Interprofessions cantonales n'aient été consultées directement par l'Administration fédérale des douanes (AFD). C'est même inacceptable !

SwissRespect s'indigne que nos autorités, dans leur approche technocratique, basée sur des critères purement administratifs (système de taxation électronique), développent des projets sans même considérer leur impact direct sur la vitiviniculture suisse. Or, cette branche doit relever, en plus de la diminution de la consommation, le défi que représente le franc fort. En augmentant la franchise d'importation de 2 litres à 20 litres, l'AFD démontre un manque profond de compréhension et d'intérêt pour une activité économique importante pour notre pays (production, emploi et entretien du paysage). Cela sans entraîner d'abus, car notre consommation moyenne annuelle par habitant ne représente guère que 35 litres.

Si cette décision unilatérale de l'AFD, sans aucun examen préalable de ses effets sur le marché, devait entrer en vigueur, elle créerait un véritable tsunami au sein du monde viticole suisse, alors même qu'il est en pleine phase de réorganisation et de repositionnement pour mieux relever les défis qui l'attendent.

Surtout, cette proposition crée un déséquilibre injustifié, car les quantités de vins suisses que nos voisins français, italiens, allemands et autrichiens peuvent importer resteraient inchangées, à savoir 4 litres par véhicule en France (un demi litre pour les frontaliers) et 2 litres par personne en Allemagne.

SwissRespect regrette d'avoir, une fois de plus, à demander publiquement : pourquoi la Suisse veut-elle jouer les premiers de classe en s'infligeant des restrictions que nos concurrents n'envisagent même pas d'appliquer ?

Les exigences de réciprocité et d'égalité de traitement avec nos partenaires économique sont vitales pour préserver les emplois en Suisse. Trop technocratiques, certaines autorités fédérales semblent oublier que leur mission première est le maintien de conditions cadres économiques favorables... A Berne, gestion ne rime pas toujours avec vision.

Contact : Jean-Daniel Balet, tél. 079 337.50.06